OPEN ACCESS

Revue Congolaise des Sciences & Technologies

ISSN: 2959-202X (Online); 2960-2629 (Print) http://www.csnrdc.net/



Financement des petites et moyennes entreprises : Enjeux et perspectives de lieux

[Financing small and medium-sized businesses: Issues and perspectives of places]

Bompate Mbolotomo Jérémie*, Ngalamulume Tshilumbayi Adolphe-Matthieu & Manzongo Motukula Aimé

Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH), Kinshasa, République Démocratique du Congo!

La survie et le développement de petites et moyennes entreprises demeurent non seulement dans leur capacité managériale, mais aussi dans leur possibilité d'accéder aux ressources financières nécessaires à leur épanouissement. Cependant, trouver ces ressources, reste un enjeu de taille, car le plus souvent, leur développement implique des plans d'action tributaires d'un appui financier pas toujours facile à obtenir. Il revient d'une part, aux responsables des organisations de scruter les voies et moyens pour mobiliser les ressources nécessaires, et au pouvoir public d'accompagner ces structures.

Mots clés: Petites et Moyennes entreprises, Financement, développement et Bancaire.

Abstract

The survival and development of small and medium-sized businesses depends not only on their managerial capacity, but also on their ability to access the financial resources they need to flourish. However, finding these resources remains a major challenge, as most often their development involves action plans that depend on financial support that is not always easy to obtain. On the one hand, it's up to those in charge of the organizations to examine ways and means of mobilizing the necessary resources, and on the other hand, it's up to the public authorities to support these structures.

Key words: Small and medium-sized businesses, financing, development and banking.

1. Introduction

Le développement d'un pays demeure la préoccupation majeure de ses gouvernants qui doivent conjugués les efforts pour promouvoir le bien-être collectif. La promotion des entités de production constitue l'un des moyens par lesquels l'Etat agit au sein de la collectivité pour atteindre cet objectif. Comme le dit Founanou (2011), les petites et moyennes entreprises constituent un élément vital du processus de développement économique d'un pays. Pour ce faire, les efforts doivent être déployés par les responsables de ces entités pour mobiliser les moyens financiers

susceptibles d'amener à la réalisation des objectifs que se sont assignés les organisations.

cette démarche, les pays développement utilisent généralement ces unités de production pour assurer la création d'emplois qui améliore la demande globale, augmente l'offre d'emplois et assure la collecte de l'impôt qui finance le développement.

Dans cet élan, l'entrepreneuriat est également mis en contribution pour promouvoir le développement économique de la collectivité par le

https://doi.org/10.59228/rcst.024.v3.i1.65

Copyright: ©2024 Bompate et al. This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.

^{*}Auteur correspondant: Bompate Mbolotomo Jérémie, (jbompate@gmail.com). Tél.: (+243) 998 935 820 Reçu le 18/12/2023; Révisé le 01/03/2024; Accepté le 11/03/2024

soutien des efforts de différents opérateurs en vue de promouvoir le business. Dans ce développement, les politiques pratiquées par les pouvoirs publics demeurent un atout majeur susceptible de favoriser la croissance économique surtout à l'absence ou à une faible représentation du secteur privé. Ces politiques consistent entre autres, à favoriser le financement de ces entités économiques dans le but d'encourager l'initiative privée par l'octroi de facilités et la mise en place d'une politique fiscale encourageant l'épanouissement des entreprises existantes tout comme celles en création.

L'initiative privée ne reste pas en marge de cet effort, elle apporte aussi son financement à l'économie, particulièrement à la survie et au développement des petites unités de production. Ce, en dépit des difficultés qui caractérisent plusieurs PME qui souffrent des limites d'une gestion familiale marquée par l'insuffisance de formation et de préparation de dirigeants

C'est ainsi que dans cette recherche, notre préoccupation consiste à vérifier et analyser l'efficacité de financement de petites et moyennes entreprises par les institutions publiques en R.D. Congo et d'entrevoir les perspectives qui se dessinent dans ce secteur.

La bonne tenue des petites et moyennes entreprises constitue, pour les pays africains, l'épine dorsale de leur économie grâce à la création de l'emploi et à la diversification de sources de collecte de l'impôt.

Plusieurs auteurs se sont planchés sur le problème de financement des petites et moyennes entreprises dans le monde et particulièrement en R.D. Congo. Cette attention se justifie par le rôle que jouent ces établissements dans le développement de l'économie par la création d'emplois, la réduction des importations grâce à une production interne. Pour réaliser cette ambition, il se dégage la nécessité pour ces organisations d'accéder au financement de leurs activités.

Cependant devant la difficulté pour ces entreprises à présenter les garanties bancaires nécessaires pour accéder au crédit, plusieurs PME ont du mal à trouver les ressources nécessaires pour le financement de leurs activités. C'est ainsi que Nkono (2009) dans son mémoire de licence aborde les différents facteurs qui empêchent les PME d'accéder aux finances auprès des banques.

A ce sujet, l'auteur constate que ces difficultés sont dues le plus souvent à l'incapacité de présenter un dossier bancable qui respecte les exigences. Les conditions difficiles imposées par les institutions financières et bancaires aux PME ne permettent pas à ces dernières d'y répondre facilement.

Enfin, l'insolvabilité de certaines PME dont plusieurs gérées par les mains non expertes pose un problème managérial. Aussi, la publication du travail du groupe Elan (2022) qui aborde les difficultés qu'éprouvent les PME pour trouver le financement conclu également aux raisons suivantes :

- L'incapacité de PME à présenter un dossier de crédit bancable.
- Le manque de confiance entre les PME et les institutions financières
- Et la difficulté des PME à présenter les garanties solides exigées par les institutions financières.

Face à toutes ces difficultés, nous avons voulu étudier l'intervention de l'Etat qui est le premier garant de l'intérêt général dans un pays et particulièrement en RD. Congo en vue de juger son efficacité dans le développement économique et formuler des recommandations pour une meilleure gestion de ce challenge.

Il s'observe un besoin réel de financement en R.D. Congo suite aux difficultés de PME d'accéder aux crédits bancaires étant donné les contraintes pour celles-ci de présenter des garanties suffisantes. L'intervention du pouvoir public s'avère nécessaire pour pallier à cette insuffisance et d'aider par des facilités l'entrepreneuriat congolais à se développer et de contribuer ainsi à la création d'emplois, une manière de lutter contre le chômage et de diversifier les sources de perception de l'impôt et financer le bien-être collectif, finalité de tout exercice du pouvoir dont l'intérêt de la population est sensé demeuré au centre de ses préoccupations. Pour ce faire, il revient donc à la société de réduire si pas d'éliminer les écueils. Aussi, dans un territoire immense de 2.345.409 km² (Anon. 1, 2023) doté d'une population de plus de 102.000.000 d'habitants (Anon. 2, 2023), les enjeux sont tels que l'intervention du pouvoir public est plus que nécessaire pour prendre efficacement en compte l'intérêt national. Dans son discours lors du forum économique tenu le 06 septembre 2022 à l'hôtel Sultani, le président de la RD. Congo, Felix Antoine **TSHISEKEDI** TSHILOMBO, a souligné que l'économie congolaise

est détenue à 80% par les sujets étrangers, ce qui reste un grand défi à relever pour renverser cette situation. Ces difficultés exigent la mise en place d'une approche pour envisager le financement des entreprises.

2. Littérature

2.1. Financement des petites et moyennes entreprises

Dans son existence, l'entreprise exprime le besoin de financement de ses activités. Ce besoin peut consister au maintien de niveau actuel de son activité ou alors à son développement pour répondre à la demande d'un marché en croissance. Il s'agira par exemple de répondre au besoin d'extension par l'acquisition de nouvelles unités de production, l'achat de matières premières, de l'amélioration d'un fonds de roulement capable d'aider à soutenir le niveau d'exploitation envisagé.

Face au besoin de financement, les entreprises se heurtent le plus souvent aux banques, institutions financières et autres créanciers. Yoncourt & Marrois (1990) indiquent que la rigueur des règles financières d'octroi de crédit par les institutions financières porte entrave au financement de l'activité de PME. En effet, pour accéder au financement, des établissements financiers, les entreprises sont appelées à présenter non seulement un dossier d'investissement bancable, c'est-à-dire répondant aux exigences bancaires, mais aussi de fournir des garanties susceptibles de couvrir leurs emprunts.

Si les grandes et moyennes entreprises s'en sortent avec moins des difficultés, il n'est cependant pas le cas, des petites structures (entreprises) ou celles en phase de lancement difficile à présenter les garanties bancaires nécessaires susceptibles de couvrir leurs demandes de financement; cette difficulté constitue un grand obstacle pour cette catégorie d'entreprises.

Devant cette difficulté, le pouvoir public demeure l'alternatif le plus crédible pour répondre à ce besoin, d'où la nécessité pour l'Etat congolais de mettre en place une politique de soutient capable de répondre à cette contrainte. Pour mieux appréhender le problème, nous analysons les différents facteurs qui expliquent le blocage.

2.2. Difficultés de présenter les garanties bancaires

La production et la distribution constituent deux phases importantes dans la vie d'une entreprise surtout celle en voie de son développement. L'une comme l'autre nécessitent généralement des ressources nécessaires pour y arriver. Souvent faute

de ces moyens, plusieurs entreprises n'arrivent à assurer correctement leur mission qui demeure principalement de rencontrer efficacement la demande sur le marché. Dans cette démarche faute des moyens suffisants, les entreprises s'adressent les plus souvent aux institutions financières pour obtenir le crédit nécessaire à leur objectif.

Malheureusement comme l'explique Fillon (2007), les entreprises se heurtent, d'une manière générale, à des obstacles internes et externes lorsqu'il s'agit d'accéder aux financements, en raison de l'absence des suretés à constituer en garanties, ou des compétences financières insuffisantes des propriétaires. Cependant, obtenir un crédit auprès d'une institution financière demeure souvent difficile au vu des exigences que formulent celles-ci, quelques-unes arrivent grâce aux hypothèques à obtenir un financement souvent avec de taux élevés qui ne permettent pas un remboursement facile.

Devant cette difficulté, même le crédit fournisseur devient de plus en plus difficile devant la dégradation de l'environnement économique mondial qui se détruit davantage par la perturbation des circuits ou chaines d'approvisionnement dont la principale répercussion demeure la montée de l'inflation qui entame les conditions de vie.

Dans un tel environnement, les institutions financières durcissent leurs conditions à l'octroi de crédit. C'est ainsi que les opérations économiques en appellent à l'aide de l'Etat pour la couverture ou l'octroi de fonds de garantie afin de garantir leurs risques.

2.3. L'incapacité à présenter un dossier bancable

Le financement d'une entreprise par voie bancaire requiert la soumission d'un dossier contenant les différents éléments de garantie susceptibles de couvrir ou répondre aux exigences posées. Cette présentation exige également au requérant de recourir à des maisons spécialisées pour ficeler un dossier qui réponde à la rentabilité de l'investissement. Cependant, plusieurs petites et moyennes entreprises restent dirigées par les membres de famille qui n'ont pas toujours le profil exigé pour une gestion moderne d'une entreprise.

Cette incapacité dénote le plus souvent, d'un manque d'organisation susceptible de promouvoir les valeurs et connaissances qui permettent à l'entreprise d'assurer son épanouissement. Devant cette difficulté, quelques pistes des solutions se présentent devant les décideurs.

Selon Amélie et al. (2014), une entreprise est confrontée à divers besoins de financement dont les immobiliers, matériels et l'achat de stocks. Pour ce faire, elle peut soit recourir à ses capitaux propres (autofinancement) soit aux emprunts après une étude minutieuse de la rentabilité de fonds sollicités.

2.4. Autofinancement

L'une des ressources à laquelle recours l'entreprise pour le financement de ses activités reste les fonds propres qui résultent des apports des actionnaires ou associés. Ce financement permet de répondre aux besoins générés par l'exploitation.

Cependant, lorsque l'activité se développe, il se dégage la nécessité de disposer plus des moyens financiers pour répondre aux besoins supplémentaires, cette demande est souvent lancée lors des appels de fonds.

L'avantage de l'autofinancement est de travailler avec des capitaux (ressources) moins exigibles permettant ainsi à l'entreprise d'engager dans la séréneité ses actions sans une grande pression extérieure. Cette pression est généralement due aux charges financières qu'engagent ces emprunts ainsi qu'aux différentes échéances de remboursement à respecter pour ne pas irriter ses créanciers et payer les intérêts de retard.

Il appartient donc à l'entreprise de maintenir le cap en cherchant l'équilibre nécessaire entre le recours à l'autofinancement et aux emprunts extérieurs.

2.5. Capitaux d'emprunts

Il s'agit des ressources financières obtenues auprès des créanciers extérieurs pour faire face non seulement aux besoins d'investissement en matériels et divers biens de l'entreprise, mais aussi pour répondre aux besoins d'exploitation. Cette catégorie d'emprunt, comme nous l'avons déjà souligné, demeure difficile à obtenir auprès de nos banques et institutions financières qui exigent plusieurs conditions que les PME n'arrivent pas toujours à remplir.

C'est ainsi que plusieurs personnes s'accordent à dire la nécessité pour le pouvoir public en RD. Congo de mettre en place le mécanisme d'un fonds de garantie, évoqué plus haut, devant couvrir les PME auprès des institutions financières. En effet, l'Etat dispose de plusieurs leviers disponibles dont les facilités fiscales pour atténuer les difficultés financières de ces entités, les aider à réduire leurs

charges face aux entreprises déjà aguerrit capables de mieux affrontés les défis et aléas des affaires. Dans ce lot d'interventions, il faudrait également ajouter l'accompagnement du pouvoir dans l'octroi de certaines subventions aux entreprises pour les soutenir dans leurs démarches.

2.6. Elargissement du délai de paiement

Face aux difficultés de financement de la production, l'entreprise peut réduire les difficultés de trésorerie en bénéficiant de délai de paiement plus large de manière à retarder les échéances tout en faisant un effort pour obtenir un délai de vente écourté, ces facilités sont obtenues auprès de fournisseurs qui cherchent à accroitre leurs chiffres d'affaires, souvent dans un milieu quelque peu hostile. L'élargissement du délai de paiement est défini comme un crédit accordé à l'acheteur par le fournisseur dans le cadre de son contrat commercial.

2.7. Avance clients

Ce sont les sommes d'argent que le client verse au fournisseur pour la passation de sa commande. Ces versements permettent à l'entreprise d'assurer son fonctionnement sans nécessairement avoir un fonds de roulement important étant donné que le client paie à l'avance en totalité ou en partie sa commande.

2.8. Apport du gouvernement congolais

Cet apport s'exerce au travers des structures mises en place dont toutes concourent à un développement efficace de l'activité entrepreneuriale en R.D. Congo.

2.8.1. Programme national de Développement de l'Entrepreneuriat en R.D. Congo /PRONADEC

Ce programme vise le soutient à l'entrepreneuriat et se résume en trois principaux objectifs dont la capacitation pour outiller ou doter les jeunes entrepreneurs des aptitudes ou capacités nécessaires à l'entrepreneuriat. Ce programme vise également à aider les jeunes entrepreneurs à accéder au financement grâce à la mise en place de fonds de garantie des crédits. Enfin, il vise à aider les entrepreneurs à accéder aux contrats de marché tant public que privé.

Les actions du gouvernement congolais se traduisent sur plusieurs actions :

 Dans le cadre de ses interventions, le gouvernement congolais en collaboration avec la Banque mondiale, a mis en place le programme de PADMPME (2023), d'un montant de 100.000.000 de dollars américains soutenir l'entrepreneuriat congolais particulièrement celui de la femme congolaise. Ce programme a débuté en 2019 après l'apparition de la pandemie de Covid 19 qui a sérieusement perturbé l'activité économique dans le monde. Cette action a constitué une réponse à cette crise qui a créé la résilience de la population congolaise. Ce projet d'appui au développement vise des micros, petites et moyennes entreprises congolaises et avait pour vocation le renforcement du vivier d'une nouvelle génération MPME de d'entrepreneurs, en particulier les femmes ;

- L'amélioration à l'accès au financement en vue de soutenir les opportunités de croissance de PME;
- Appui aux réformes de l'environnement des affaires et l'amélioration de l'espace entrepreneurial;
- Ce programme a touché quelques provinces qui ont servi d'expérience pilote avant d'aller vers les autres coins de la R.D. Congo. Il s'agit de la ville de Matadi, Kinshasa, Goma et Lubumbashi. La finalité de cette subvention de 100.000.000 a consisté au renforcement de capacité de femmes micros entrepreneures, des entreprises jeunes, et des PME à potentiel de croissance et les institutions financières.

Toujours dans le cadre de PADPME, une deuxième phase de programme est en lancement avec l'IDA par un crédit de 300.000.000 de dollars appelé TRANFORME. Il s'agit du financement des activités entrepreneuriales qui consistent réellement en une unité de transformation nécessitant un financement.

Cette nouvelle phase vise comme la première avant tout, l'autonomisation de la femme par la remise à niveau, c'est-dire l'amélioration des capacités et le financement proprement dit de l'activité entrepreneuriale. Comme on peut le cette deuxième remarquer, phase vise particulièrement les entités qui apportent une valeur ajoutée avérée susceptible de contribuer significativement à la croissance économique de la RD.Congo.

Tableau 1. Financement par catégorie

N°	Désignation	Nombre
1.	Femmes micro entrepreneures	7.720

2.	Entreprises des Jeunes aspirant	960
	entrepreneurs	
3.	PME établies en potentiel de croissance	430
4.	Jeunes aspirants entrepreneurs	1600

Il indique les différentes catégories sociales des entrepreneurs qui ont bénéficié de la couverture des fonds de la FOGEC. Il s'agit des femmes micro entrepreneures, entreprises et jeunes aspirant entrepreneurs, PME établies en potentiel de croissance et jeunes aspirants entrepreneurs.

Toujours dans sa démarche de soutien aux PME, le gouvernement de la République avec le soutien de la fondation ELUMELU, a financé 100 entrepreneurs congolais dans le cadre de l'initiative présidentielle pour l'entrepreneuriat des jeunes femmes. Cette action avait trois axes dont la formation pour doter ou améliorer les capacités des entrepreneurs, le mentorat pour un meilleur encadrement des jeunes entrepreneurs à bien aborder leur challenge et enfin, l'appui financier pour booster l'activité économique.

C'est ainsi que pour matérialiser cette vision du président de la République Chef de l'Etat, le gouvernement congolais a accordé un financement de 5000 \$ us à 100 entrepreneurs congolais pour la promotion de leurs activités.

Dans le cadre de l'action gouvernementale, plusieurs organismes publics en coordination de leurs tutelles s'investissent dans la promotion de l'action publique, parmi ceux-ci le Fonds de Garantie d'entrepreneuriat au Congo en sigle FOGEC.

2.8.2. Le Fonds de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo

Le FOGEC est un établissement public créé par décret du premier ministre du 31 octobre 2022 dont la mission consiste à couvrir les risques d'emprunt des jeunes entrepreneurs auprès des établissement bancaires et institutions financières qui exigent le plus souvent les garanties que ne savent présenter cette catégorie de la population.

L'offre des ressources financières se fait à des conditions moins onéreuses que le taux d'intérêt élevé que les banques imposent.

Au cours de l'année 2022, le FOGEC (2023) a mené plusieurs actions dont le financement dans sa première cohorte de 10 jeunes entrepreneurs pendant le mois d'octobre. Sa deuxième action a porté dans le financement de 30 entrepreneurs de différentes provinces par de chèques qui variés entre 5.000 \$ à

47.500 \$ us. Cette action a été rendue possible grâce l'apport de la banque ECOBANK qui a accepté d'accorder aux opérateurs les conditions plus concurrentielles pour les PME.

Tableau 2. Financement par espace provincial

N°	Espaces	Nombre
1.	Grand Kasaï	7
2.	Grand Kivu	5
3.	Grand Equateur	2
	TOTAL	14

2.8.3. Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat au Congo ANADEC

Créée en date du 02 octobre 2021 par décret du premier ministre, l'ANADEC est un établissement public né de la transformation de l'Office des Petites et Moyennes entreprises

Elle a pour mission de promouvoir des porteurs des projets qui sollicitent un soutien pour leur lancement ou en cours d'exécution et à toute personne qui porte un projet et ayant besoin d'une assistance. Celle-ci peut consister à un encadrement technique et managérial basé sur la formation et le conseil ou un accompagnement pour accéder au financement.

Au cours d'une intervention dans une émission à la Radio Okapi, monsieur Ezéchiel BIDWAYA, le Directeur Général de l'ANADEC a déclaré que son institution avait été chargée de la création de 1,5 million entreprises des jeunes et des femmes dans les dix prochaines années.

En vue de l'encourager à mieux assurer sa mission, le gouvernement congolais a autorisé la signature d'un protocole d'accord en date du 05 décembre 2022 entre l'ANADEC et le Fonds de Promotion de l'industrie FPI accordant une rétrocession de 5% sur l'ensemble de perception du FPI pour financer le développement des petites et moyennes entreprises. Cette nouvelle source de financement va permettre une véritable relance de l'entrepreneuriat en R.D. Congo.

2.9. Perspectives

L'augmentation du taux de chômage en R.D. Congo corolaire de différentes crises qui ont émaillé l'histoire de ce pays au cours de ces trois dernières décennies appele à une profonde réflexion et pragmatisme pour envisager de voies susceptibles

d'aider à créer les emplois. Le taux élevé de la population jeune constitue un des atouts majeurs devant ce challenge. Cette situation implique un réel engagement du gouvernement pour la formation de cette jeunesse et le financement des projets porteurs capables d'engranger une dynamique créatrice d'emplois offrant la possibilité aux jeunes non seulement de trouver des ressources financières pour leur subsistance, mais aussi de dégager des ressources supplémentaires pour garantir l'autofinancement de leurs activités.

Dans ces implications, les diverses transactions assurées permettent aussi à l'Etat de percevoir davantage l'impôt et les taxes pour améliorer sa capacité de financement de l'action publique particulièrement l'encouragement des unités de production. En effet, l'immensité du territoire congolais et l'explosion démographique auxquelles font face le pouvoir public exige une réponse à la taille des enjeux que suscite ce challenge. Il s'agit comme nous l'avons souligné de répondre efficacement à la demande d'emplois et par conséquent de combattre le chômage avec ses corolaires : l'insécurité, la délinquance, malnutrition et tant d'autres.

3. Conclusion

Le développement d'une entité économique est lié en grande partie dans sa capacité à assurer le financement de ses activités. D'où l'intérêt suscité par notre recherche qui a consisté à vérifier comment l'activité économique des petites et moyennes entreprises était financée par le pouvoir public en R.D. Congo.

L'étude du financement des PME en R.D. Congo par le pouvoir public démontre à juste titre l'intérêt que porte cette thématique à l'heure où les pouvoirs publics cherchent à répondre aux besoins sans cesse grandissant de demande d'emplois, source de revenus pour la population. C'est ainsi que nous préconisons les dispositions ci-après :

L'amélioration de la capacité d'intervention de l'Etat par l'augmentation des crédits budgétaires réservés à ce poste pour beaucoup plus d'intervention à l'image de la dimension du pays qui a énormément besoin de financement pour son développement. Il faut donc accorder ou placer ces dépenses dans un ordre plus utile. Pour ce faire, la mise en place d'une politique ____

- qui encourage le développement des PME en leur accordant des facilités économiques et fiscales;
- Imprimer une meilleure coordination des structures spécialisées dans l'accompagnement des PME pour éviter une dispersion des ressources et permettre un meilleur suivi.

Références bibliographiques

- Amelie, C., Maurice, S. & Redor, E. (2014). *Le financement des entreprises*. Paris, Ed. Economica.
- Elan (2022). *Dynamiser l'initiative Privée*. Consulté le 22 février 2022, sur <u>www.elan.com</u>
- Fillon, L., J. (2007). Management des PME de la création à la concurrence. Consulté le 13 janvier 2023, sur www.oecd-library.org
- Founanou, M. (2011). Financement des petites et moyennes entreprises. Revue des sciences de gestion, 250, 105.
- Nkono, J. (2009). Financement des petites et moyennes entreprises [Mémoire de licence]. www.mémoireonline.com
- Yoncourt, B. & Marrois, T. (1990). Financement des PME par la banque. *Revue d'Economie financière*, 27-40.
- Anon. 1. (2023). Superficie de la RDC. Consulté le 16 septembre 2023, sur https/fr.mwikipedia.org.wiki
- Anon. 2. (2023). *Population de la RDC*. Consulté le 13 janvier 2023, sur www.congodurable.net
- PADMPME. (2023). Actions du PADMPME. Consulté le 27 juin 2023, sur www.padmpme.cd
- FOGEC. (2023). Financement accordés par le FOGEC. Consulté le 27 juin 2023, sur www.fogec.facebook.com.fogecrdc.apc.c